

CABINET

Arrêté n° 3609
portant création de la direction départementale
de la caisse de retraite des fonctionnaires des
plateaux.

**Le ministre du travail, de l'emploi et de la
sécurité sociale,**

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 84-892 du 12 octobre 1984 modifiant le régime des pensions des fonctionnaires et assimilés ;

Vu le décret n° 87-447 du 19 avril 1987 portant création, organisation et fonctionnement de la caisse de retraite des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n° 2002-364 du 18 novembre 2002, portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Il est créé dans le département des Plateaux, une direction départementale de la caisse de retraite des fonctionnaires dont le siège est fixé à Djambala.

Article 2 : La compétence territoriale de la direction départementale de la caisse de retraite des fonctionnaires s'étend sur l'ensemble des sous-préfectures du département des Plateaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 31 Juillet 2003


André OKOMBI SALJSSA

